



UNE SEULE REVENDICATION FO POUR LES CHEMINOTS: LE RH0077

Paris, le 23 février 2016

La négociation dans le cadre de la réglementation du travail, élément essentiel de la Convention Collective Nationale Ferroviaire entre dans une phase cruciale pour tous les Cheminots.

La loi d'août 2014, dont FO exige l'abrogation, stipule que le RH 0077 ne s'appliquera plus au 1er juillet 2016.

Le décret socle dernièrement dévoilé par le ministère et porté par son Secrétaire d'État Chargé des Transports Alain VIDALIES, affirme clairement cette fois, l'attaque faite aux Cheminots ! Un décret d'austérité actant un recul social sans précédent !

Dans un calendrier contraint, le décret sera publié d'ici le 15 avril 2016, ne laissant finalement que quelques semaines pour « négocier » un texte de remplacement au RH0077 ! Face à l'intransigeance de FO, le Ministre n'exclut pas de maintenir en application le RH0077 jusqu'au changement de service de décembre 2016.

FO par ses structures et ses militants va chercher à réaliser l'Unité avec ceux qui ont combattu cette loi en juin 2014 et qui n'ont pas signé le champ d'application de cette CCNF. Cette Unité doit se produire de la base au sommet avec ces fédérations syndicales.

Nous le ferons sur un mandat clair: le décret socle doit reprendre l'intégralité du RH0077, et celui-ci doit s'étendre à l'ensemble des salariés du rail.

C'est ce que nous avons exprimé tant à la bilatérale avec l'UTP en charge de la négociation de la convention collective, qu'à la direction de la SNCF. Nous l'avons réaffirmé lors de l'entrevue au ministère en présence d'Alain VIDALIES ce 23 février 2016.

Toutes les Demandes de Concertations Immédiates (DCI) qui ont été déposées par FO intègrent la revendication: le RH0077 pour tous les Cheminots.

FO, au côté des Cheminots et dans l'Unité engagera le rapport de force.